
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019–2020

4 DÉCEMBRE 2019

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 4 DÉCEMBRE 2019 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	4
2	Cour constitutionnelle	4
3	Questions écrites (Article 81 du règlement)	4
4	Dépôt de rapports	4
5	Dépôt de projets de décret	4
6	Composition des commissions interparlementaires bilatérales, multilatérales et internationales	4
7	Communication sur une motion tendant à prévenir toute discrimination pour des raisons idéologiques et philosophiques	4
8	Approbation de l'ordre du jour	5
9	Questions d'actualité (Article 83 du règlement)	5
9.1	Question de M. Dimitri Legasse à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Stéréotypes liés à la réorientation des élèves»	5
9.2	Question de Mme Nadia El Yousfi à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Gestion de la situation de crise à l'Athénée Andrée Thomas».....	5
9.3	Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Incidents violents survenus dans plusieurs écoles en Région bruxelloise»	5
9.4	Question de M. Kalvin Soiresse Njall à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Incidents à l'Athénée Andrée Thomas de Forest»	6
9.5	Question de Mme Elisa Groppi à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Situation à l'Athénée Andrée Thomas»	6
9.6	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Nouveau système de classification des films».....	8
9.7	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Difficultés financières du MAC's».....	9
9.8	Question de M. René Collin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Sport de haut niveau: quelles actions avant les jeux de Tokyo?»	9

9.9	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Vers une généralisation de l'écriture inclusive dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur».....	10
9.10	Question de Mme Joëlle Kapompolé à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Journée sous le signe du développement durable dans l'enseignement supérieur»	11
10	Débat d'actualité (Article 83, § 6 du règlement): «Résultats de l'enquête PISA 2018»	11
11	Prise en considération	19
12	Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	19
13	Annexe II: Cour constitutionnelle	19
14	Annexe III: Composition des commissions interparlementaires interparlementaires bilatérales, multilatérales ou interationales	20

VERSION PROVISOIRE

Présidence de M. Rudy Demotte, président.

– *La séance est ouverte à 14h00.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance: MM. Marcourt, Mungemangano et Disabato et Mme Vandorpe, retenus par d’autres devoirs; M. Dupont, en congé de paternité; Mme Grovonius, pour raisons de santé; Mme Nikolic, pour raisons personnelles.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

Conformément à la décision de la Conférence des présidents du 14 novembre 2019, je dois vous informer du nombre de questions écrites restées sans réponse dans les délais requis. Le ministre-président Jeholet a répondu à 100 % des questions écrites qui lui ont été adressées. Ce pourcentage est de 85,7 % pour le ministre Daerden, de 100 % pour la ministre Linard, de 100 % pour la ministre Glatigny et de 100 % pour la ministre Désir. (*Applaudissements*)

Si nos élèves obtiennent les mêmes résultats lors de la prochaine enquête PISA, tout ira bien. (*Rires*)

Je souhaite en outre apporter une correction au pourcentage de réponse cité lors de notre précédente séance plénière et relatif à Mme Linard. À la suite d’un problème informatique, j’avais indiqué qu’elle n’avait répondu à aucune des questions écrites qui lui avaient été adressées. Or, elle avait répondu à 100 % de celles-ci. (*Applaudissements*)

Vous voyez qu’on passe très vite de Charlyde en Scylla...

4 Dépôt de rapports

M. le président. – Nous avons reçu les rapports annuels de la Commission nationale permanente du Pacte culturel pour les années 2015 (doc. 34 (2019-2020) n° 1), 2016 (doc. 35 (2019-2020) n° 1), 2017 (doc. 36 (2019-2020) n° 1) et 2018 (doc. 37 (2019-2020) n° 1). Nous avons également reçu le rapport d’activités de l’Office de la Naissance et de l’Enfance (ONE) pour l’année 2018 (doc. 39 (2018-2019) n° 1).

Ces rapports ont été envoyés à la commission de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes.

5 Dépôt de projets de décret

M. le président. – Nous avons reçu le projet de décret-programme portant diverses mesures relatives aux bâtiments scolaires, aux fonds budgétaires, à la santé, à l’enseignement supérieur, à la recherche, au sport, aux hôpitaux universitaires, au personnel de l’enseignement, à l’enseignement et à WBE (doc. 28 (2019-2020) n° 1).

Nous avons également reçu le projet de décret contenant l’ajustement du budget des recettes pour l’année budgétaire 2019, ainsi que son annexe (doc. 29 (2019-2020) n° 1), le projet de décret contenant l’ajustement du budget des dépenses pour l’année budgétaire 2019, ainsi que ses annexes (doc. 30 (2019-2020) n° 1), le projet de décret contenant le budget des recettes pour l’année budgétaire 2020, ainsi que son annexe (doc. 31 (2019-2020) n° 1), et le projet de décret contenant le budget des dépenses pour l’année budgétaire 2020 ainsi que ses annexes (doc. 32 (2019-2020) n° 1).

Ces projets de décret et de décret-programme ont été envoyés à la commission du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires.

6 Composition des commissions interparlementaires bilatérales, multilatérales et internationales

M. le président. – Le groupe PTB nous a transmis la liste des parlementaires représentant les relations interparlementaires bilatérales, multilatérales et internationales. La liste sera jointe en annexe du compte rendu.

7 Communication sur une motion tendant à prévenir toute discrimination pour des raisons idéologiques et philosophiques

M. le président. – Chers collègues, il me revient de vous informer que, ce mercredi 27 novembre, le Parlement flamand a été saisi d'une motion déclarant que plusieurs dispositions d'une proposition de décret modifiant le décret du 7 juillet 2017 portant subvention et agrément de l'animation socioculturelle des adultes contiennent une discrimination pour des raisons idéologiques et philosophiques.

Cette motion a été déposée conformément à la loi du 3 juillet 1971 relative à la répartition des membres des Chambres législatives en groupes linguistiques et portant diverses dispositions relatives aux conseils culturels pour la communauté culturelle française et pour la communauté culturelle néerlandaise.

En application de l'article 5 de cette loi, les présidents de la Chambre, du Sénat, du Parlement flamand et de notre Assemblée sont tenus de se réunir lorsqu'ils sont saisis de pareille motion. Ils l'ont fait ce matin. Au terme de la réunion, la motion a été déclarée recevable.

8 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément à l'article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du 28 novembre 2019, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 4 décembre 2019.

Entre-temps, Mme Schepmans, MM. Devin, Segers et Dodrimont, Mme Kapompole et M. Heyvaert ont déposé une proposition de décret relatif à la collaboration entre les hôpitaux universitaires et une personne morale de droit privé et/ou de droit public ainsi qu'à l'agrément des hôpitaux universitaires (doc. 40 (2019-2020 n° 1)).

Je vous propose d'ajouter la prise en considération de cette proposition à l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté. (*Assentiment*)

9 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

9.1 Question de M. Dimitri Legasse à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Stéréotypes liés à la réorientation des élèves»

M. Dimitri Legasse (PS). – Monsieur le Ministre, j'aimerais vous parler des stéréotypes. Ces derniers jours, la presse a parlé à plusieurs reprises d'un baromètre demandé par UNIA, le

Centre interfédéral pour l'égalité des chances. Ce baromètre porte sur les stéréotypes et les discriminations, notamment dès le plus jeune âge, dans la cadre scolaire.

D'après les données et les chiffres récoltés par Unia, la discrimination, liée à l'origine des élèves, singulièrement ceux issus de milieux modestes, est fortement présente dans les décisions liées à l'orientation des élèves et celles prises lors des conseils de classe. De manière involontaire ou inconsciente, sans doute, des *a priori* influencerait les décisions des conseils de classe, formant indirectement le parcours scolaire de certains élèves, qui ne se verraient pas offrir des possibilités de remédiation, par exemple, en raison de leur environnement familial.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance des résultats de cette étude et des recommandations formulées? Dans le cadre de vos compétences en matière d'Égalité des chances, quelles initiatives pourraient être envisagées vis-à-vis des acteurs scolaires et des parents?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Les résultats de ce baromètre mettent en évidence la nécessité d'un enseignement inclusif ainsi que l'importance de la formation des acteurs de l'enseignement pour éviter ces attitudes inappropriées, notamment lors des conseils de classe. Des formations de ce type ont été données depuis 2018, date de l'élaboration du baromètre. Ce dernier souligne aussi la nécessité de mettre en œuvre le Pacte d'excellence et notre Déclaration de politique communautaire (DPC).

J'attirerai votre attention, Monsieur le Député, sur le fait que nous avons invité UNIA en commission de l'Éducation. Dans moins de deux semaines, nous débattons donc des actions de terrain possibles pour pallier ce type de discrimination. Puisque vous n'êtes pas membre de cette commission, je vous invite à nous y rejoindre.

M. Dimitri Legasse (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre invitation à assister à la prochaine commission de l'Éducation.

9.2 Question de Mme Nadia El Yousfi à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Gestion de la situation de crise à l'Athénée Andrée Thomas»

9.3 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de

L'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Incidents violents survenus dans plusieurs écoles en Région bruxelloise»

9.4 *Question de M. Calvin Soiresse Njall à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Incidents à l'Athénée Andrée Thomas de Forest»*

9.5 *Question de Mme Elisa Groppi à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Situation à l'Athénée Andrée Thomas»*

M. le président. – Je vous propose de joindre ces quatre questions d'actualité. (*Assentiment*)

Mme Nadia El Yousfi (PS). – Monsieur le Ministre, les incidents survenus à l'Athénée royal Andrée Thomas trouvent leur origine dans des difficultés d'organisation des examens et dans des problèmes d'informatique, de chauffage et d'hygiène. Les élèves ont alors exprimé leur colère par un arrêt des cours. La situation s'est ensuite envenimée, avant de revenir au calme. L'un des points de départ de ce conflit est l'état lamentable des infrastructures, qui engendre de réelles difficultés et des situations pénibles quant aux conditions d'étude et de travail.

Depuis le début de votre mandat, Monsieur le Ministre, vous avez régulièrement été interrogé sur la situation de certains établissements scolaires et vous avez décidé de prendre ce problème à bras-le-corps, ce dont je vous remercie. Le travail a donc d'ores et déjà été entamé. En effet, une analyse sérieuse est indispensable pour pouvoir apporter une réponse adéquate aux problèmes urgents et aux besoins. Sachez que nous soutiendrons vos actions dans ce domaine.

En ce qui concerne le cas qui nous occupe aujourd'hui, je souhaite centrer mon propos sur les actions entreprises quant à l'organisation des examens, au rétablissement du dialogue et au retour à la sérénité au sein de l'école. Je souhaiterais donc savoir, d'une part, ce qui a été fait pour ramener le calme dans l'école en cette période proche des examens et, d'autre part, qu'a fait et que peut faire Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) pour cette école et pour les autres établissements qui se trouveraient dans la même situa-

tion?

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Deux incidents sans rapport entre eux et qui n'ont pas la même gravité ont eu lieu ces derniers jours. Un élève de l'Institut communal Marius Renard d'Anderlecht a agressé trois professeurs et un secrétaire. Cet événement malheureux a donné lieu à un arrêt de travail des enseignants. Quelques jours plus tard, un autre incident s'est produit à l'Athénée royal Andrée Thomas de Forest, où des élèves ont protesté contre leurs conditions de travail et de vie. Un dispositif policier important a été déployé pour rétablir le calme.

Monsieur le Ministre, les équipes de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont-elles intervenues dans le cadre de ces deux incidents? Comment ont-elles accompagné le corps enseignant de l'Institut Marius Renard? Par ailleurs, quelles mesures préventives peuvent-elles être prises dans les écoles particulièrement problématiques afin d'éviter que de tels événements se reproduisent? À l'Institut communal Marius Renard, un représentant syndical a parlé de l'arsenal législatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles comme d'un carcan qui empêcherait parfois de lutter contre les problèmes. Partagez-vous son analyse? Comment réagir face à de tels événements?

M. Calvin Soiresse Njall (Ecolo). – Je remercie M. Van Goidsenhoven, de ne pas avoir parlé d'émeute. Ce mot a été utilisé, alors que les événements d'hier sont effectivement des protestations. Il importe de le souligner, dans la mesure où l'une des questions essentielles concerne, à mon sens, l'espace d'expression démocratique laissé aux élèves.

Monsieur le Ministre, avant que ces incidents surviennent, aviez-vous été informé de plaintes émanant des élèves? Dans l'hypothèse où un dialogue avait déjà été mené entre ceux-ci et la direction, quelle fut l'attitude de cette dernière et quel fut le contenu de ces échanges? Aviez-vous une vision globale de l'opinion des personnes concernées? L'intervention de la police traduit en effet, me semble-t-il, la gravité de la situation.

Il y a quelques jours, nous avons célébré, avec espoir, la journée internationale des droits de l'enfant. Le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) a rappelé que les conditions d'accès à l'école étaient très importantes pour l'avenir des enfants. Le fait que ceux-ci soient parfois angoissés au point de devoir être emmenés à l'hôpital a bien entendu une incidence sur leur scolarité. Pour prévenir d'autres événements similaires à ceux d'hier, comment renouer le dialogue entre les enseignants et les enfants, qui sont allés jusqu'à demander la démission de la directrice? J'avais déjà interpellé Mme Désir à propos des tensions provoquées par l'état des infrastructures scolaires. Que pouvez-vous faire pour les atténuer, voire les supprimer?

Mme Elisa Groppi (PTB). – Les élèves et l'équipe pédagogique de l'Athénée Andrée Thomas dénoncent depuis des années leurs mauvaises conditions d'apprentissage et de travail. Ils se plaignent notamment de la vétusté des bâtiments et de la mauvaise gestion de la direction. Ils estiment que la directrice prend des décisions de manière unilatérale. La question des horaires d'examens vient d'être évoquée. Les élèves n'ont toujours pas reçu leur horaire d'examens pour la session de décembre, alors qu'ils doivent en principe le recevoir six semaines à l'avance. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Hier, les élèves ont manifesté et les membres du personnel ont dénoncé la manière dont cette manifestation a été gérée, y compris la réaction disproportionnée de la police. Celle-ci est intervenue et a, selon moi, nui à l'intégrité des membres du personnel et des élèves, lesquels sont soutenus par l'équipe des enseignants. Celle-ci s'est d'ailleurs réunie hier après-midi après avoir décrété un arrêt de travail.

Les enseignants ont présenté une série de revendications. Ils demandent le départ de la direction. Ils réclament également que le nombre d'élèves par classe soit limité à quinze, de façon à pouvoir créer une relation plus personnelle avec les jeunes. Ils demandent aussi qu'un investissement d'urgence soit réalisé pour rénover les bâtiments scolaires et que la politique d'inscription soit revue, afin d'éviter la concentration de situations difficiles au sein d'une même école. Monsieur le Ministre, quelle réponse pouvez-vous leur apporter?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – J'ai appris et déplore évidemment ce qui s'est passé dans cet établissement scolaire. Bien que je ne sois ni administrateur général ni membre du conseil d'administration de WBE, j'en ai cependant la tutelle; à ce titre, ces événements m'ont interpellé. J'ai donc interrogé l'administrateur général intérimaire de WBE, qui m'a indiqué que les problèmes seraient davantage liés au fonctionnement interne qu'aux infrastructures.

Demain, une réunion rassemblera les différentes parties prenantes à ces événements: la direction de l'établissement, la préfète de zone, le centre psycho-médico-social (PMS), la police, qui est intervenue dans l'établissement, ainsi que des représentants de WBE. J'ai également demandé qu'un de mes collaborateurs soit présent, ce qui me permettra par la suite de juger de la pertinence du plan d'action qui sera établi et d'y contribuer dans le cadre de mes compétences.

Quant à l'autre incident dont vous m'avez fait part, Monsieur le Député, l'établissement concerné est un institut communal et ne relève donc pas de mes attributions.

Mme Nadia El Yousfi (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les précisions relatives à WBE. Connaissant bien le dossier, je suis quand même étonnée par la brièveté de votre réponse quant aux origines du problème. Nous vous soutenons évidemment dans votre souhait de rencontrer l'ensemble des personnes concernées. À ce sujet, il ne faut pas oublier d'inviter les représentants des élèves. La situation de cette école et les problèmes qui s'y sont produits ne datent pas d'aujourd'hui. Les causes sont aussi multiples qu'importantes. Il faudra bien entendu veiller à apporter des réponses adéquates en fonction des besoins de cette école. Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur le dossier.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Monsieur le Ministre, je me réjouis du volontarisme dont vous faites preuve pour traiter ces difficultés, manifestement déjà anciennes, qui affectent l'Athénée Andrée Thomas. Je sais que l'Institut Marius Renard relève du pouvoir communal. J'ai toutefois lu dans la presse – c'est ce qui m'a fait réagir – qu'un délégué syndical socialiste de cette école avait avancé que l'arsenal législatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles agissait comme un carcan empêchant parfois les équipes pédagogiques d'agir. Je voulais dès lors savoir si nous avons une quelconque part de responsabilité dans cette situation.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Je n'ai pas obtenu toutes les réponses que je souhaitais, mais j'ai senti que vous étiez sensible à la question et que vous y travailliez depuis un moment. Il me paraît important d'y revenir de manière transversale dans les deux commissions concernées. En effet, il est essentiel de comprendre comment les élèves en sont arrivés là. Il faut éviter que des situations dégénèrent au point de devoir faire appel à la police alors qu'il s'agit de protestations, rapidement qualifiées d'émeutes. Nous devons travailler afin de prévenir de tels incidents. L'espace d'expression démocratique des élèves doit être pris en considération. Nous devons remonter aux origines des problèmes afin de traiter ceux-ci à la racine!

Mme Elisa Groppi (PTB). – Le fait qu'une réunion soit organisée demain est une très bonne chose. Nous devons chercher des réponses de manière collective, en consultant les différentes personnes concernées. Trouver une solution aux problèmes d'infrastructure fait partie des revendications des élèves, aussi bien que des membres du personnel. Cette problématique implique des souffrances qui durent depuis des années et nous subissons aujourd'hui les conséquences d'un désinvestissement couvrant plusieurs décennies. Je pense notamment à cet élève interviewé qui parlait de l'état de délabrement du bâtiment et des toilettes devenues inaccessibles. Nous devons donc nous pencher tant sur la question de la gestion interne que sur celle de l'état des bâtiments. L'une et l'autre sont primordiales.

9.6 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Nouveau système de classification des films»

M. Olivier Maroy (MR). – Le 8 janvier prochain, le système de contrôle des films et d'interdiction d'accès aux enfants aux salles cédera la place à un nouveau dispositif. Il était temps, puisque le système actuel remonte à 1920, à l'âge d'or du cinéma muet! Notre société, les mœurs et, évidemment, la technologie ont évolué.

Le système actuel était basé sur un contrôle *a priori*: une commission, composée – je ne sais trop sur la base de quels critères – de bénévoles rémunérés sous la forme de places de cinéma gratuites, octroyait une classification. Les décisions de cette commission laissaient parfois pantois.

Le nouveau système *Kijkwijzer* est, quant à lui, basé sur la responsabilisation. En effet, les distributeurs eux-mêmes remplissent un questionnaire en ligne et le logiciel détermine la classification: tous publics, déconseillé aux moins de 6, 9, 12, 14, 16 ou 18 ans. Les pictogrammes renseigneront sur le contenu du film, s'il contient des scènes de violence, de sexe, d'anxiété, d'usage de drogues, etc. Ce nouveau système a fait ses preuves aux Pays-Bas et sera applicable partout en Belgique. Nous avons voté un décret en ce sens il y a quelques mois: il s'agit du décret du 25 avril 2019 portant assentiment à l'accord de coopération du 15 février 2019 entre la Communauté française, la Communauté flamande, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la classification des films diffusés dans les salles de cinéma belges.

Madame la Ministre, tout est-il prêt? L'échéance du 8 janvier approche. Dès lors, avez-vous organisé une campagne d'information? Les exploitants de cinémas se demandent s'ils pourront encore interdire l'accès à un enfant qui n'aurait pas l'âge recommandé, puisqu'on passe d'un système d'interdiction à un système de recommandation. Qu'en sera-t-il?

Enfin, un film a plusieurs vies: en salle de cinéma, en DVD, en télévision, sur Netflix et sur les autres plateformes de *streaming*. Un autre dispositif, certes similaire, mais recourant à des pictogrammes et des classifications différentes, est appliqué pour la télévision. Êtes-vous favorable à ce que nous nous dirigeons vers un système unique? Nous y gagnerions en lisibilité.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Il était en effet temps de revoir le système de classification, puisque la Commission de

contrôle des films se basait sur un système datant de 1920. À l'heure où les tickets de cinéma peuvent s'acheter par voie électronique, ce système était devenu totalement obsolète. Je me réjouis donc de ce changement. Précédemment, certains films étaient interdits aux moins de 12 ans et aux moins de 16 ans. Il s'agissait bien d'une interdiction.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a choisi d'acquérir la licence *Kijkwijzer* qui a fait ses preuves aux Pays-Bas. La nouvelle classification sera basée sur des conseils, des recommandations et de la responsabilisation. Elle utilisera un système de pictogrammes qui signaleront les films déconseillés aux moins de 6, 9, 12, 14, 16 ou 18 ans. Cette signalétique est intéressante puisqu'elle ressemble à celle utilisée en télévision et qu'elle donne une indication très rapide sur ce qu'il est conseillé de montrer ou pas à certains publics. Le système mis en place fonctionne selon un questionnaire extrêmement précis adressé aux distributeurs et aux producteurs. La classification s'opère selon leurs réponses. Une chambre de recours pourra être saisie par quiconque se sentirait lésé par cette classification qui offre une réelle protection des publics, adaptée à notre époque, tout en donnant la possibilité de réagir à ceux qui ne s'y retrouveraient pas.

La signalétique actuellement en vigueur en télévision est différente. On est donc en droit de se demander s'il faut étendre le système à d'autres supports dans un souci d'homogénéité. La réflexion est pertinente et déjà en cours.

Le système sera en tout cas mis en place au niveau des cinémas qui ont reçu toute l'information nécessaire et sont prêts depuis plusieurs mois. J'en veux pour preuve le fait que certains jeunes se sont vu refuser l'accès au film «*Joker*», alors que le nouveau système n'entrera en vigueur qu'en janvier 2020. Une évaluation sera de toute façon nécessaire et nous continuerons le travail d'information si besoin.

M. Olivier Maroy (MR). – Je me réjouis évidemment que la Fédération Wallonie-Bruxelles passe de la préhistoire à l'âge moderne. Il était temps! Le système actuel est en place depuis 100 ans, à une année près!

Vous avez raison, Madame la Ministre, de faire en sorte que le système soit compréhensible et compris par tous. Je plaide donc avec force pour la fusion des deux systèmes: celui qui sera en vigueur dans les salles de cinéma à partir du 8 janvier 2020 et celui qui s'applique depuis plusieurs années à la télévision. Ces deux systèmes se ressemblent, mais les pictogrammes et les classifications ne sont pas exactement identiques. Un système unique serait plus efficace! Pour le reste, je me réjouis que tout est prêt dans les cinémas et que le public est informé.

9.7 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Difficultés financières du MAC's»

M. Hervé Cornillie (MR). – Madame la Ministre, le Musée des arts contemporains (MAC's) à Hornu, c'est ce magnifique immeuble entouré par des corons et appartenant au patrimoine architectural et industriel. Il a failli connaître un sort peu enviable dans le passé, mais est aujourd'hui devenu une formidable vitrine des arts contemporains, notamment pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, grâce à une collaboration étroite avec la province de Hainaut. Pourtant, il est en proie à des difficultés financières importantes, qui ont d'ailleurs mené à des mesures d'assainissement. On parle d'ores et déjà de licenciement de plusieurs membres du personnel, de modération salariale et même d'une activité qui a dû être redéfinie. Vous pourrez peut-être nous éclairer à ce sujet, Madame la Ministre. Nous avons néanmoins appris que, malgré ce plan d'assainissement ou en raison de celui-ci, le MAC's doit obtenir une garantie bancaire que la province de Hainaut, un de ses deux partenaires, a bien voulu lui accorder pour faire face à ses frais de fonctionnement, afin d'éviter de recourir systématiquement à des financements à court terme, plus onéreux.

Cela suscite quelques questions et quelques craintes, d'abord et avant tout parmi les membres du personnel, mais aussi dans le chef de tous ceux qui apprécient le travail du MAC's. Madame la Ministre, la Fédération étant le principal bailleur de fonds de ce musée, comment expliquer de telles difficultés financières, une telle distorsion entre les dépenses et les recettes? Au-delà des mesures actuelles relatives aux dépenses, des efforts sont également réalisés en ce qui concerne les recettes et leur diversification afin de toucher le public et les entreprises? On dit que la dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas été indexée depuis 2008. Faut-il y voir une des explications de la situation actuelle? Je souhaiterais savoir ce que nous pouvons faire pour comprendre les problèmes et tenter de les résoudre, pour que l'avenir du MAC's soit plus serein.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Ce dossier n'est effectivement pas nouveau: voilà plusieurs années que le MAC's connaît des difficultés financières. À sa création en 2002, il a été soutenu par la province de Hainaut, qui est propriétaire du site, la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Union européenne. Pour combler son déficit structurel croissant, le musée s'est tourné vers la province pour obtenir une garantie. La question de l'indexation est liée à

ce déficit, celle-ci ayant été gelée en raison de l'élaboration d'un plan d'assainissement, nécessaire à l'obtention d'un contrat-programme. Ce plan a été établi au mois de mai dernier, simultanément à l'octroi du contrat-programme.

Un audit complet du musée est actuellement réalisé par l'Inspection de la culture. Il balaye les différents champs pouvant mener à la situation actuelle et causer notamment des difficultés de fonctionnement ou de diversification financière. La Fédération souhaite accompagner le musée afin de l'aider à sortir la tête hors de l'eau. Ce dernier remplit en effet des missions chères à la Fédération, comme la constitution d'une collection, l'organisation d'expositions, mais aussi l'animation culturelle. Le processus est en cours; il s'agit désormais d'être efficace et de tirer les enseignements de l'audit. Nous serons particulièrement attentifs à la question de l'animation culturelle qui est un pan important de l'accessibilité à la culture.

M. Hervé Cornillie (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse qui laissent entrevoir une issue favorable au terme de l'audit. Je suppose que le plan d'assainissement sera modulé en fonction des conclusions de ce dernier. Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir en commission. Le secteur est plus concurrentiel qu'à l'époque où le musée a été créé. Nous devons donc faire preuve de beaucoup de créativité, mais je suis convaincu que nous y parviendrons ensemble.

9.8 Question de M. René Collin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Sport de haut niveau: quelles actions avant les jeux de Tokyo?»

M. René Collin (cdH). – Madame la Ministre, vous avez respecté la tradition consistant, pour tout nouveau ministre des Sports, à accorder une interview à Philippe Vande Weyer pour le journal «Le Soir» au cours du premier trimestre suivant sa prise de fonctions. J'y ai lu des éléments particulièrement intéressants, notamment sur le rôle des fédérations, la promotion du sport féminin, du handisport, de l'éthique et du *fair-play*. Des points prometteurs pour l'avenir.

J'ai aussi constaté à quel point vous étiez extrêmement prudente. Rien d'anormal, puisque vous venez d'être nommée. D'ici un mois, nous pourrions parler de langue de bois, mais pour le moment, vous devez encore vous forger votre propre opinion sur certains sujets. Vous vous êtes montrée très prudente sur les questions relatives

au stade national et aux infrastructures de Louvain-la-Neuve. En déclarant que l'idée vous plaisait, vous avez aussi ouvert la porte à une éventuelle refédéralisation du sport de haut niveau. C'est un sujet important.

Les Jeux olympiques (JO) de Tokyo auront lieu l'été prochain et ceux de Paris dans quatre ans. Je voudrais que vous nous en disiez un peu plus à ce sujet. Quel est votre sentiment à la veille des JO? Comment fonctionne la plateforme olympique, qui regroupe le président du Comité olympique et interfédéral belge (COIB) et les ministres des Sports des trois Communautés? S'est-elle déjà réunie? La question budgétaire figure-t-elle à l'ordre du jour de ses réunions? Nous ne débattons pas ici du budget, mais il est de notoriété publique que nous n'avons pas prévu suffisamment d'argent au vu du nombre d'athlètes francophones qui participeront aux JO de Tokyo. Enfin, quel programme de travail avez-vous élaboré avec vos collègues des Régions?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, je commencerai par répondre à votre question sur les actions à entreprendre avant les JO de Tokyo. Jeudi dernier, en compagnie du ministre-président Jeholet, j'ai rencontré le président du COIB, M. Pierre-Olivier Beckers-Vieujant. Lors de cette entrevue, nous avons convenu que mes homologues compétents pour les Sports et moi-même assisterons à l'une des réunions de la plateforme olympique, qui aura lieu le 27 janvier 2020. Nous y discuterons de divers projets de préparation des athlètes, de l'évaluation du stage olympique organisé à Belek, mais aussi de la situation des athlètes, qu'il s'agisse de leur état de forme, du processus de qualification dans lequel ils sont engagés ou de leurs éventuels problèmes individuels. Nous évoquerons également certaines questions pratiques, notamment à propos du protocole, et nous discuterons de l'état des lieux du projet «*Be Gold*». Enfin, nous parlerons de l'adaptation de nos législations antidopage, qui est obligatoire lors d'une année préolympique.

Une autre partie de votre question portait sur les centres de l'administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS). L'organisation et la gestion de ceux-ci diffèrent légèrement de celles des centres de la Région wallonne, mais un protocole de collaboration existe. Dans la perspective d'établir une stratégie commune, une réunion entre leurs administrations respectives et les membres de mon cabinet se tiendra en janvier. Du côté de la Région de Bruxelles-Capitale, j'ai rencontré Mme Ben Hamou et M. Clerfayt.

Quant à l'interview que j'ai accordée au journal «*Le Soir*», lorsque j'ai donné mon avis quant à l'attention particulière accordée aux

athlètes avec une identité nationale, notamment l'équipe nationale de football, j'ai précisé que je n'avais aucun tabou vis-à-vis de la gestion des sports. J'ajouterai d'ailleurs que je n'en ai pas davantage pour le sport pour tous. Je pense que certaines pistes locales valent la peine d'être envisagées, car le travail effectué au niveau régional ou communal est parfois plus approprié. C'est pourquoi je tiens à aborder ce dossier avec un esprit aussi ouvert que possible.

M. René Collin (cdH). – Madame la Ministre, vos réponses témoignent du très vif intérêt que vous portez à cette compétence qui est essentielle d'un point de vue sociétal.

Je vous encourage à prendre des initiatives afin d'aborder la question d'une refédéralisation et d'améliorer l'articulation entre les attributions de compétences. Par exemple, pour la promotion des sports, qui est une compétence communautaire, il faut s'adresser à l'ensemble des citoyens comme aux sportifs de haut niveau. Quant à la question des infrastructures sportives, cette compétence est aussi détenue par la Communauté française qui a un rôle à jouer en tant que pilote et moteur de cette réflexion menée par les partis concernés.

9.9 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Vers une généralisation de l'écriture inclusive dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur»

Mme Sabine Roberty (PS). – Considérée il y a deux ans encore comme un péril pour la langue française, l'écriture inclusive relèvera bientôt d'une évidence. Pourquoi le masculin l'emporterait-il toujours sur le féminin, alors que l'écriture inclusive, non genrée et non sexiste, nous permet d'éviter toute forme de discrimination au sein du langage et de l'écriture?

À l'heure actuelle, toutes les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont décidé d'adopter l'écriture inclusive pour leurs rapports. Je me réjouis de ce pas en avant qui vient d'être fait. Madame la Ministre, que pensez-vous de cette décision de nos universités? Celles-ci bénéficient d'un soutien pour l'organisation de leurs politiques de genre, mais ce n'est pas encore le cas de nos hautes écoles et des établissements d'enseignement supérieur artistique. Y voyez-vous une éventuelle opportunité de soutien? En parallèle, une commission spécifique chargée des questions de genre pourrait être créée au sein de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Elle impliquerait tous les opérateurs

de terrain de l'enseignement supérieur. Pour rappel, une proposition de résolution avait été adoptée par l'ensemble des partis à la fin de la précédente législature.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Toutes les universités utilisent en effet l'écriture inclusive dans les documents officiels. En ce qui concerne les hautes écoles, je rencontrerai le réseau «Genre et enseignement non universitaire» le 10 décembre prochain en vue de collaborations futures.

Par ailleurs, la création d'un comité «Genre» au sein de l'ARES avait fait l'objet d'une résolution de ce Parlement. Je n'ai aucun tabou à cet égard, mais je rappelle l'existence du Comité femmes et sciences. Nous pourrions réfléchir à un élargissement de ses compétences.

Mme Sabine Roberty (PS). – La lutte contre les stéréotypes de genre par le remaniement de l'orthographe permet de mettre les deux sexes sur un pied d'égalité et d'en finir avec leur hiérarchisation. Le langage structure notre pensée. Je suppose que nous aurons ultérieurement l'occasion de débattre de vos réponses et d'évaluer ce qui pourra être fait au sein de notre Parlement.

9.10 Question de Mme Joëlle Kapompolé à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Journée sous le signe du développement durable dans l'enseignement supérieur»

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Hier s'est tenue à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) une journée dédiée à la transition écologique. Cette journée était l'occasion pour les étudiants, les chercheurs et les professeurs, d'échanger des idées, des bonnes pratiques et des actions liées au développement durable. Elle m'amène à vous poser plusieurs questions.

Où en est la sélection 2019 de l'appel à projets qu'a lancé votre prédécesseur par l'intermédiaire de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et qui est destiné à promouvoir le développement durable dans les universités, les hautes écoles et les écoles supérieures des arts?

Comment comptez-vous soutenir tous les établissements d'enseignement supérieur pour instaurer des stratégies de développement durable? Il serait intéressant d'instaurer une plateforme

d'échange des bonnes pratiques. Si une telle plateforme n'existe pas encore, c'est une idée à exploiter pour mettre en évidence de belles réalisations au niveau des universités.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, l'appel à projets que vous évoquez est géré par l'ARES et son montant est significatif puisqu'il s'élève à 200 000 euros. En 2018, 30 dossiers ont été présentés; ils sont au nombre de 60 en 2019. Cette augmentation reflète l'intérêt accru des partenaires. Parmi ces 60 dossiers, 21 ont été sélectionnés et les bénéficiaires en seront informés cette semaine. Le soutien aux établissements se matérialise par l'appel d'offres dont je constate le succès grandissant au regard du nombre de dossiers présentés.

Concernant la création d'une plateforme qui ferait la promotion des bonnes pratiques, nous réfléchirons à cette question qui est d'ailleurs évoquée dans la Déclaration de politique communautaire (DPC).

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses. Il serait intéressant d'analyser en profondeur les 21 projets retenus en 2019 dans le cadre de l'appel à projets pour mettre en évidence les bonnes pratiques adoptées au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

10 Débat d'actualité (Article 83, § 6 du règlement): «Résultats de l'enquête PISA 2018»

M. le président. – L'ordre du jour appelle le débat d'actualité intitulé «Résultats de l'enquête PISA 2018».

Les temps de parole sont les suivants: cinq minutes par groupe politique, dix minutes pour la réponse du gouvernement et une minute pour chacune des répliques.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Ce que les citoyens reprochent aux responsables politiques, ce n'est pas tant qu'ils gagnent mieux leur vie que la plupart des gens, qu'ils jouissent de privilèges, qu'ils travaillent dans de meilleures conditions que la plupart des citoyens, mais plutôt qu'ils sont impuissants et ne produisent pas de résultats! Les résultats de l'enquête PISA (*Programme for International Student Assessment* – Programme international pour le suivi des acquis) qui nous occupent aujourd'hui concernent évidemment les élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles – les enfants de ces citoyens.

Les compétences évaluées dans le cadre de cette enquête ont trait à la compréhension de textes, à la capacité de nouer des liens sociaux, de comprendre des consignes, de s'épanouir sur le plan affectif, de tisser un réseau social et amical, de comprendre et d'éviter des malentendus dans un couple et dans une relation affective. Les compétences en matière de lecture concernent nos enfants et leur avenir. Or, l'enquête PISA ne révèle aucun changement depuis 2012.

Notre place dans ce classement a évidemment un peu évolué: nous sommes aujourd'hui un peu au-dessus de la moyenne. L'écart avec les Flamands s'est légèrement réduit parce que ceux-ci sont un peu moins performants, mais, depuis 2012, aucune progression n'est intervenue.

Madame la Ministre, nous sommes tous impliqués dans une réforme structurelle de notre enseignement, une réforme d'envergure qui s'appréciera sur le long terme. Votre prédécesseure ne me contredira pas: au-delà des mesures qui sont préconisées à long terme et auxquelles les membres du groupe DÉFI ont apporté leur soutien durant la législature précédente, je n'ai eu de cesse de proposer des projets plus ponctuels qui produiront des résultats à court terme.

Dans ma toute première intervention dans ce Parlement, j'avais proposé que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'engage dans le projet de 15 minutes de lecture obligatoire en classe, offrant aux élèves un moment quotidien de plaisir et de lecture. Ce projet «Silence, on lit!» a été lancé en France dans de nombreuses écoles, mais aussi dans les administrations et les lieux publics. Avec le recul dont je dispose, je peux constater que ce projet suscite de l'enthousiasme chez les élèves et produit des résultats. Il nous rend puissants comme politiques, Madame la Ministre.

Ce matin, je faisais visiter notre Parlement à une vingtaine d'élèves de sixième année primaire de l'École communale fondamentale de Verrewinkel à Uccle. Interpellée par les résultats de l'enquête PISA, je leur ai demandé ce qu'ils pensaient de l'instauration de 15 minutes de lecture obligatoire en classe, non pas de mangas ou d'articles disponibles sur leur tablette, mais de lectures sur support papier. Ces lectures pourraient être choisies par l'élève ou proposées soit par l'enseignant soit par un camarade de classe. Contrairement à ce que je pensais, le mot «obligatoire» ne fut pas rédhibitoire pour les élèves qui se sont enthousiasmés à cette idée. Ils ont expliqué ne pas toujours savoir quoi lire lorsque leurs parents ne leur proposent pas de lecture et ils ont évoqué l'importance pour eux d'avoir un moment de silence en classe.

À la fin de la législature précédente et à l'initiative des députés DÉFI, un amendement a été déposé visant à inscrire la maîtrise fine de la langue française au cœur du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de

l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (décret «Missions»). Avant cet amendement et depuis 1997, le décret «Missions» n'accordait aucune place à la maîtrise de la langue française, qui passe évidemment par la maîtrise de la lecture.

J'ai envie de dire, Madame la Ministre, que vous avez le pouvoir! Vous avez le pouvoir de réenchanter les mots! Vous avez le pouvoir de réenchanter les livres et, donc, vous avez le pouvoir de réenchanter le monde!

Nous avons, à la fin de la législature précédente et à l'initiative des députés DÉFI, déposé un amendement visant à inscrire la maîtrise fine de la langue française au cœur du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre. Avant cet amendement et depuis 1997, le décret n'accordait aucune place à la maîtrise de la langue française, qui passe évidemment par la maîtrise de la lecture. Madame la Ministre, vous avez le pouvoir! Vous avez le pouvoir de réenchanter les mots, les livres et donc le monde.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, comme tout le monde ici, vous savez que les résultats de l'enquête du Programme international pour le suivi des acquis (PISA) de 2018 ont été rendus publics hier. Lors de cette enquête a été interrogé un échantillon représentatif des élèves de 15 ans de l'ensemble des pays et régions membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), c'est-à-dire l'ensemble des pays riches dont nous faisons évidemment partie. Tous les étudiants sont soumis aux mêmes questions sur trois thèmes: la lecture dans la langue de l'enseignement, les sciences et les mathématiques. En fonction des résultats obtenus à ces questions, on en tire des tas de données.

On entend systématiquement beaucoup de commentaires dans la presse à propos des résultats moyens. Chaque pays découvre fébrilement s'il y a gagné trois points en lecture ou s'il en a perdu deux en mathématiques. Il compare ses résultats avec d'autres pays et régions. Dans notre cas, la Fédération Wallonie-Bruxelles a perdu quelques petits points en lecture et en a gagné en mathématiques. Or, ces considérations sont celles qui ont le moins de pertinence. En effet, on pose les mêmes questions à tous les élèves et il va de soi que tous les programmes d'enseignement ne sont pas les mêmes dans l'ensemble des pays concernés. Par conséquent, même si la comparaison présente un intérêt, ce dernier est très limité.

Il y a nettement plus d'intérêt à comparer des régions au sein d'un même pays. Si on s'y attelle, on voit que les résultats de PISA 2018 ne sont guère différents des résultats de 2015, 2012 ou 2009. Cependant, nous sommes systématiquement

champions toutes catégories en matière d'inégalité, parfois avec d'autres. Cette fois, nos résultats sont comparables à ceux de nos amis flamands ou à l'un ou l'autre pays. Dans ce palmarès des inégalités, nous sommes en haut du classement, avec la France notamment. Chez nous, les élèves des milieux les plus favorisés obtiennent des scores nettement plus élevés que les élèves issus des milieux populaires. Cette situation est intolérable d'un point de vue démocratique.

Je crois que tout le monde sera d'accord sur ce point. Elle est d'autant plus intolérable qu'elle perdure. On ne peut pas imaginer qu'on ne prenne pas d'initiatives dans ce domaine. Les causes de ces inégalités ont été analysées dans d'autres études internationales qui ont livré des résultats relativement clairs. Sans vouloir tomber dans le simplisme, je dirais que ces causes sont essentiellement structurelles et liées à trois domaines: la durée du tronc commun – plus vous obligez les élèves à faire des choix précoces, plus vous créez un système éducatif inégalitaire –, la taille des classes et la régulation des inscriptions. Un système non régulé débouche en effet sur une ghettoïsation des établissements, ce qui produit quasi mécaniquement des inégalités.

Si je me réfère au Pacte pour un enseignement d'excellence, on devrait assister à une amélioration concernant le tronc commun. À la lecture de la Déclaration de politique communautaire (DPC), j'ai toutefois dû déchanter quelque peu. J'ai en effet constaté que le tronc commun qui nous est promis ne le sera plus tout à fait, en tout cas sur le papier. Il est prévu d'ajouter à la formation commune des «formations orientantes» qui seront différenciées en fonction des élèves.

En ce qui concerne la taille des classes, je ne vois pratiquement rien à signaler, par manque de moyens tout simplement. Dans la situation actuelle, nous ne pouvons pas nous contenter de cela. Enfin, en ce qui concerne la régulation des inscriptions, les décisions ne vont pas dans le bon sens. Le peu de régulation existant va être supprimé. Mon parti a toujours critiqué une régulation trop faible qui laisse le champ libre au marché scolaire. Le décret actuel va être abrogé au profit d'un autre dont on ne sait rien à l'heure actuelle, sauf qu'il devra comporter une touche libérale et donc plutôt dérégulatrice. Tout cela m'inquiète. Comment comptez-vous prendre à bras-le-corps ce problème récurrent et inacceptable des inégalités sociales dans notre système éducatif?

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Hier, nous avons appris les résultats de la dernière étude PISA (Programme international pour le suivi des acquis), réalisée en 2018. Si les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont progressé en mathématiques, nous sommes malheureusement toujours en dessous de la moyenne de 487 en lecture où nous obtenons un score de 481 contre 502 pour la Flandre.

Madame la Ministre, vous avez déjà eu l'occasion de réagir à plusieurs reprises depuis hier, que ce soit en commission de l'Éducation ou dans la presse. Je pourrais résumer vos propos en trois points.

Tout d'abord, vous avez fait part de votre envie de redonner le goût de la lecture aux élèves. Vous vous êtes formellement engagée à y parvenir, notamment grâce à des projets comme le quart d'heure quotidien de lecture obligatoire dès la maternelle. Ensuite, dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, vous souhaitez renforcer l'encadrement des élèves en maternelle. Plus de 1 000 personnes supplémentaires seront engagées_: des instituteurs, des puériculteurs et des logopèdes. Il y aura aussi de nouveaux référentiels en matière de compétences initiales. Enfin, vous avez rappelé que, dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), les trois partis au pouvoir s'étaient mis d'accord pour renforcer les apprentissages de base, dont la lecture. C'est un point qui est cher au MR.

Madame la Ministre, je suis assez satisfaite de vos prises de position. Néanmoins, j'aimerais pousser la réflexion un peu plus loin. Hier, j'ai eu l'occasion d'assister à un débat télévisé auquel participaient deux intervenants de qualité, à savoir une professeure en sciences de l'éducation de l'Université de Liège (ULiège), qui est aussi la directrice du groupe chargé de la recherche et de l'analyse des études PISA, et un conseiller pédagogique en français du Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC).

Tous deux convergent vers trois buts.

Le premier est de renforcer la méthodologie nécessaire à l'appréhension d'un texte. Ainsi, les élèves prendront plus facilement goût à la lecture. Le second est d'étendre cette stratégie, démarrée dès l'enseignement maternel, à l'enseignement secondaire, voire l'enseignement supérieur. Le troisième exige que le renforcement soit transversal. Cela signifie que la méthodologie ne doit pas uniquement être enseignée lors du cours de français. Elle est tout aussi utile dans les autres matières, car l'approche de textes scientifiques ou historiques est différente.

Madame la Ministre, la lecture étant un prérequis à tout apprentissage, que pensez-vous de ces propositions concrètes? Elles pourraient permettre aux élèves de se libérer du sentiment d'être obligé de lire. Nous savons qu'un élève sur deux, en Fédération Wallonie-Bruxelles, lit uniquement parce qu'il y est contraint. S'ils acquièrent une meilleure méthodologie de lecture, ils comprendront mieux les textes qu'ils lisent et y trouveront dès lors plus de plaisir.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, je ne reviendrai pas sur les enseignements que nous pouvons tirer des résultats de cette enquête en termes de compétences, puisque mes collègues en ont déjà fait état. Qui

plus est, ces résultats ne font que confirmer ceux des enquêtes des années précédentes, notamment en ce qui concerne les inégalités. À ce propos, l'Université de Liège (ULiège), qui a mené cette étude en Fédération Wallonie-Bruxelles, a listé les points de comparaison où l'inégalité est la plus saillante. Ainsi, il existe une faible différence entre les garçons et les filles, celles-ci ayant obtenu 25 points de plus. Les inégalités entre élèves natifs et immigrés sont plus significatives; la différence s'élève à 50 points. Par ailleurs, plus de 100 points, 107 exactement, séparent les élèves issus de milieux défavorisés et ceux issus de milieux favorisés. Enfin, les inégalités entre filières se traduisent par une différence de 130 points.

Cet élément de l'étude me paraît relativement essentiel; aussi, j'aimerais aujourd'hui comparer le système éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles non pas à ce qui se fait ailleurs en Belgique, mais bien à l'étranger, dans d'autres régions de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Je voudrais tout d'abord souligner que certains pays qui ont modifié leur enseignement de manière systémique sont parvenus, en l'espace de six ans, à améliorer les compétences de leurs élèves, qui ont ainsi gagné entre 25 et 30 points en lecture, en mathématiques et en sciences. C'est notamment le cas de la Lettonie, du Chili et de la Saxe, en Allemagne. Ces exemples semblent confirmer toute la pertinence du Pacte d'excellence et du tronc commun.

Par ailleurs, le concept de résilience scolaire, tel qu'explicité dans le résumé du rapport de l'OCDE, me paraît très intéressant. Il s'agit simplement de montrer que dans certains pays, comme l'Australie ou le Canada, plus de 13 % des enfants issus de milieux défavorisés sont parvenus à obtenir d'excellentes notes. Ce pourcentage peut sembler faible; pourtant, notre système éducatif en est encore loin.

Ces pays, qui font partie des meilleurs depuis plusieurs années, parviennent également à améliorer les résultats dans les milieux défavorisés. Ce progrès est dû, non seulement aux performances des individus, mais aussi à l'environnement, qui favorise cette résilience scolaire par des moyens éducatifs d'accompagnement, de remédiation, d'aide aux personnes, par des méthodes plus inclusives. Ce constat nous indique aussi que le handicap social n'est pas une fatalité. S'il a bien une incidence sur les performances scolaires, il ne mène pas nécessairement à l'échec scolaire. C'est un point positif.

Quels enseignements tirez-vous de la dernière enquête PISA? Comment pouvons-nous, par le biais de mesures concrètes et systémiques, favoriser la résilience scolaire dans notre système éducatif?

Mme Delphine Chabbert (PS). – La quasi-totalité des questions que je voulais vous poser a

été abordée par mes collègues. Je ne reviendrai pas sur les constats faits hier quant aux résultats de cette enquête. Madame la Ministre, vous dites avoir été fortement interpellée par ces résultats. Il semble qu'il n'y ait ni amélioration ni dégradation des résultats. La situation semble bien pire ailleurs, en Flandre notamment, et nous le déplorons.

Plus que le problème de niveau, c'est la question des inégalités entre élèves qui est la plus préoccupante et qui doit véritablement attirer notre attention. Il s'agit d'une de vos priorités, Madame la Ministre. Par ailleurs, c'est par le biais d'une réforme structurelle qu'il sera véritablement possible d'agir sur cette question des inégalités. Par la suite, le niveau de tous les élèves – pas uniquement des bons, aujourd'hui favorisés par le système en place – s'en trouvera amélioré.

C'est une vaste réforme systémique et structurelle que vous avez entre les mains et celle-ci peut agir sur tous les maux du système. Nous avons parlé du tronc commun et j'insiste sur le fait que celui-ci doit être polytechnique. Il commencera dès la maternelle. Or, c'est dès la maternelle que se créent, puis se creusent les inégalités. La lecture doit donc intervenir très tôt. En plus de ce tronc commun polytechnique qui serait en vigueur dès la maternelle, il est question d'un meilleur encadrement en maternelle et d'un plan de pilotage suivant lequel les équipes éducatives travailleront davantage ensemble afin de définir des objectifs leur correspondant. À terme, cet ensemble de mesures devrait porter ses fruits.

La question en suspens reste celle de la temporalité. Si nous voulons agir en profondeur et obtenir des résultats concrets en termes de lutte contre les inégalités, il faut s'attaquer à la source du mal et cela va prendre du temps, d'autant qu'il convient de le faire de manière concertée et collaborative avec les opérateurs du monde de l'enseignement.

Dès lors, étant donné que certaines mesures seront prises rapidement et que d'autres ont pris effet depuis cette rentrée scolaire, peut-on escompter des résultats dans les années à venir, avant la mutation – dans dix ou quinze ans – de notre système à la suite du Pacte pour un enseignement d'excellence? Le but est de garantir de meilleures conditions de travail et donc de meilleurs résultats aux enfants qui se trouvent dans ces situations difficiles.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Mes collègues ont déjà posé de nombreux constats. Je tenterai de les résumer. En effet, il importe de faire preuve de nuance lorsqu'il s'agit des enquêtes PISA. Celles-ci testent bien évidemment les compétences des élèves, mais posent aussi des questions en contexte. Des éléments intéressants se dégagent de ces dernières. Sur le plan des résultats, nos performances en mathématiques se sont légèrement améliorées, nous sommes en recul en lecture et, en sciences, nos résultats sont stables.

Cependant, sur le plan de la lecture, lorsqu'on analyse plus finement les résultats, on constate que nos élèves ne sont pas performants en lecture traditionnelle. Toutefois, dès qu'il s'agit d'analyser la lecture numérique où il faut recouper les sources, les résultats sont déjà meilleurs, ce qui constitue un indicateur intéressant. Sur le plan des inégalités, l'écart est toujours présent entre les élèves issus de milieux socio-économiques différents. Par contre, l'écart se réduit entre les écoles, sans pour autant que le niveau global ne baisse. Comme l'a très justement souligné Mme Maison, certains signaux sont négatifs et d'autres apportent une lueur d'espoir.

Pour les questions posées aux élèves, certains constants sont intéressants. J'interviens là en tant que professeure de français, et pas en tant qu'ancienne ministre. Les élèves, dans leurs réponses aux questionnaires en contexte, parlent de l'enthousiasme de leur professeur de français et de leur fort sentiment d'appartenance à leur école. Ce sont des leviers sur lesquels il est important de travailler. Le corps enseignant voit parfois pleuvoir sur lui l'entière responsabilité du niveau de lecture des élèves, alors qu'il s'agit d'une responsabilité collective. La lecture concerne bien évidemment l'école, mais aussi la famille, les éducateurs, les maisons de jeunes, tous ces espaces qui gravitent autour des enfants et des jeunes. Cela commence à la crèche. Je me rappelle d'ailleurs que ma collègue avait fait éditer, en collaboration avec le monde de la culture et les bibliothèques, des livres à distribuer aux enfants et aux parents dès la crèche.

C'est ce genre d'actions qui devrait venir en soutien de ce qui existe déjà et qui est systémique. Monsieur Florent, vous avez évoqué les pays qui ont adopté des réformes systémiques. Les acteurs du Pacte pour un enseignement d'excellence ont posé des constats très clairs: on doit investir dans les classes maternelles et prévoir un soutien personnalisé le plus tôt possible. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait. Il faudra laisser à ce changement le temps de produire ses effets. Ce matin, j'entendais dire à la radio qu'on ne peut pas attendre les résultats sur le long terme. Toutefois, mon groupe est ravi que le gouvernement suive le Pacte tel qu'il a été imaginé.

Parmi les différentes pistes à explorer, il y a la lecture obligatoire en classe, dont a parlé Mme Maison. J'aimerais vous entendre à ce propos. Il y a quelques mois d'ici, avec les équipes de mon cabinet, nous avons conclu que la lecture constituait un des leviers supplémentaires au Pacte. Le quart d'heure de lecture obligatoire en classe relève de la méthode pédagogique. Il y a aussi l'autonomie pédagogique. En tant que pouvoir régulateur, nous pourrions obliger à atteindre les compétences et c'est d'ailleurs ce que nous faisons à travers les référentiels, la révision du tronc commun où la lecture est bien davantage pointée du doigt.

Quant à la question de savoir si nous pourrions imposer la méthode pédagogique de la lecture à tous les enseignants, je suis perplexe et j'aimerais avoir votre avis, Madame la Ministre. Peut-être le parti DÉFI a-t-il une contribution à apporter à ce sujet, car je vois Mme Maison s'agiter. Je me pose aussi d'autres interrogations. Quels partenariats pouvez-vous mener avec les bibliothèques? Quels projets-pilotes pouvons-nous déjà soutenir? De quels incitants disposons-nous?

Je vous invite à prendre exemple sur la Pologne. Ce pays a élaboré un véritable plan d'action social et des personnalités très fortes ont participé à une campagne de publicité autour de la lecture. Il y a peut-être des leviers à faire jouer en dehors et en supplément du système scolaire pour lui venir en soutien, avec de véritables partenariats avec les parents et d'autres acteurs de la société.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie pour vos interventions qui sont revenues sur les différents constats et y ont même déjà apporté certaines réponses.

Ces tests PISA sont des outils de mesure intéressants. Une nouvelle enquête est réalisée tous les trois ans. À chaque fois, l'accent est mis sur une thématique spécifique: la lecture, les mathématiques ou les sciences. Les résultats permettent à la Fédération Wallonie-Bruxelles de se comparer aux 78 autres pays et territoires de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), mais aussi de voir son évolution par rapport aux enquêtes précédentes.

S'agissant de l'enquête de cette année, la tendance reste globalement la même en Fédération Wallonie-Bruxelles: les résultats baissent légèrement en lecture, mais augmentent un peu en mathématiques où nous passons, pour une fois, au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE.

Comme Madame Schyns l'a mentionné, le volet qualitatif de cette enquête apporte de nombreux enseignements. En effet, il est basé sur une enquête menée auprès des directions d'établissements et des élèves, lesquels sont interrogés sur le climat au sein de leur établissement ainsi que sur l'environnement scolaire. Certains journaux de la presse écrite ont d'ailleurs relayé ces résultats.

Le constat principal, que je partage avec plusieurs d'entre vous, est que nous restons le très mauvais élève de la classe en matière d'inégalités sociales. Les résultats des tests restent beaucoup trop corrélés à l'origine socio-économique des élèves, ce qui est inacceptable. Or, ce sont ces mêmes constats qui ont été à l'origine de l'élaboration du Pacte.

Quand les acteurs se sont concertés pour élaborer la réforme structurelle de notre enseignement, la première étape a été de s'accorder sur les constats avant de dégager les grandes pistes de

réponse. Le constat de l'inégalité de notre système scolaire a donc fondé l'élaboration du Pacte.

Ce Pacte, nous l'avons voulu comme une réforme en profondeur, structurelle et systémique. Il s'étendra sur quinze ans. Son objectif est de lutter contre ces inégalités scolaires et, plus généralement, de tirer tous nos élèves vers le haut, sans laisser personne au bord du chemin, tout en renforçant les apprentissages de base.

Pour relever ce défi de taille, il est important de commencer là où les inégalités commencent, c'est-à-dire dans l'enseignement maternel. Le Pacte prévoit de mettre le paquet sur ce niveau d'enseignement, en y renforçant très significativement l'encadrement. Près de 1 200 équivalents temps plein ont été ajoutés à cet effet. Ce sont des instituteurs, des logopèdes et des puéricultrices supplémentaires. Mes prédécesseurs l'ont fait de manière volontaire en sachant que c'est là que commencent les inégalités. Très vite dans le parcours scolaire, on peut repérer des parcours d'élèves qui vont décrocher. Certains enseignants maternels nous le disent: on peut déjà le constater lorsque les enfants ont 3, 4 ou 5 ans.

En outre, plusieurs mesures viseront à encourager la fréquentation de l'enseignement maternel. On sait qu'une fréquentation régulière est importante. L'âge de l'obligation scolaire va être abaissé à 5 ans. Le gouvernement a aussi adopté en première lecture le référentiel des compétences initiales. L'Institut de la formation en cours de carrière (IFC) est en train de former 13 000 enseignants maternels à ce nouveau référentiel. Le but est de lancer le tronc commun en force dans l'enseignement maternel en 2020.

Par ailleurs, grâce au Pacte et au tronc commun, nous voulons assurer la cohérence et soutenir des pratiques pédagogiques innovantes. Madame Maison, vous m'avez interrogée sur le manque d'enthousiasme général des jeunes, pas uniquement ceux de notre Fédération, par rapport à la lecture des livres. En découlent tous les problèmes liés à la compréhension à la lecture.

La professeure Lafontaine et le didacticien du Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) m'ont fait part hier d'enseignements très intéressants. Je ne suis ni enseignante ni didacticienne, mais l'écoute des professionnels me fait réaliser qu'il y a beaucoup à faire.

Il y a une série d'attendus que l'on va retrouver dans les référentiels. Ces derniers, exception faite des référentiels des compétences initiales, sont toujours en cours d'élaboration dans des groupes de travail regroupant des experts, des enseignants et des didacticiens.

Les résultats de ces groupes de travail vont me parvenir dans les prochains mois et suivront ensuite tout le processus d'approbation qui mènera finalement les textes devant ce parlement. Nous

allons donc déterminer, année par année, les attendus en termes de compétences et de savoir-faire pour nos élèves.

Madame Maison, votre première interpellation sur la lecture nous avait donné l'occasion d'échanger sur le projet « Silence, on lit! ». Nous avons parlé du plaisir de lire, sans que l'enfant soit sanctionné par une interrogation systématique à l'issue d'une lecture. Nous savons que ce qui importe est de transmettre à l'enfant le réflexe et le plaisir de lire. Mme Linard et moi-même envisageons de créer des projets similaires ensemble et avec la collaboration des bibliothèques. Je n'ai pas encore tranché la question de savoir si ces projets vont être rendus obligatoires. Nous sommes attachés à la liberté pédagogique: les référentiels déterminent ce qui doit être appris, tandis que les programmes déterminent la manière d'apprendre.

Vous avez dit, Madame Maison, que j'avais le pouvoir. C'est vrai et nous pouvons créer un cadre législatif et modifier des décrets. Cela doit encore être étudié, mais la volonté de donner le goût à la lecture dès le plus jeune âge est en tout cas partagée.

À propos du tronc commun, vous avez tous rappelé la volonté de renforcer les apprentissages de base et de faire appel à différentes expérimentations plus manuelles et artistiques à travers ce tronc commun.

Une des pierres angulaires de ce tronc commun sera l'accompagnement personnalisé. C'est une réponse aux difficultés d'apprentissage ainsi qu'aux inégalités scolaires découlant des inégalités sociales. Cet accompagnement personnalisé aura pour but de rapatrier, dans la grille horaire au sein des périodes, des moments où on prend le temps de moduler les apprentissages, de répondre aux particularités de chaque élève et d'individualiser les apprentissages. C'est aussi un moment où l'encadrement sera renforcé en divisant les classes et en prévoyant deux enseignants, etc. L'objectif est de remédier aux difficultés au plus près de là où elles se posent afin d'éviter qu'elles ne s'accumulent, avec pour unique réponse l'échec scolaire, le redoublement...

Cet accompagnement personnalisé sera un outil très important dans le dispositif. Des projets pilotes ont été mis en œuvre dans l'enseignement fondamental et dans le premier degré de l'enseignement secondaire. Ils seront prolongés jusqu'à l'arrivée du tronc commun. Ces projets ont permis de tester différentes méthodes d'accompagnement personnalisé et sont suivis par des équipes de recherche des universités et des hautes écoles. Une fois que l'on aura identifié les meilleures pratiques pédagogiques, on pourra ensuite les multiplier.

En 2021-2022, année où le tronc commun sera introduit en première et en deuxième primaire, nous viendrons donc avec un accompagnement personnalisé généralisé à l'attention des

113.000 élèves directement concernés.

Parmi les autres dispositifs qui viendront en appui, certains sont déjà d'application aujourd'hui. On connaît les aménagements raisonnables pour les élèves diagnostiqués comme étant à besoins spécifiques. On pense à tous les «dys» (dyspraxiques, dyscalculiques, dyslexiques...) qui ont parfois besoin d'une aide matérielle ou humaine qui peut passer par le recours aux tablettes ou par des aménagements d'horaire pour pouvoir répondre à des exercices. Ces aides veulent répondre à des difficultés ou des troubles de l'apprentissage.

Le dispositif français langue d'apprentissage (FLA) et le dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primoarrivants et assimilés (DASPA) aideront aussi les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment la langue d'enseignement. Ces dispositifs nous permettront d'agir plus rapidement, dès que la difficulté d'apprentissage se pose.

Enfin, je signale que le processus de rédaction des plans de pilotage par les écoles se poursuit: il est achevé pour celles de la première vague, en cours pour celles de la seconde et va débiter pour celles de la troisième. Elles sont en train de rédiger leur plan de pilotage en vue de conclure des contrats d'objectifs avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Notre Fédération a défini une série d'objectifs généraux à atteindre par l'ensemble du système éducatif dans lesquels les établissements vont devoir s'inscrire au travers d'objectifs spécifiques à leur établissement. Parmi ces objectifs généraux figure la réduction progressive du redoublement, car nous sommes champions du monde toutes catégories du recours au redoublement! La Fédération Wallonie-Bruxelles s'est donc fixé pour objectif de réduire celui-ci de 50 % à l'horizon 2030. L'objectif est ambitieux, mais la Fédération est vraiment en décrochage par rapport à tous les autres pays, ce qui nous handicape terriblement dans les tests PISA. Ces enquêtes sont en effet réalisées à un âge donné, 15 ans, et non à une année scolaire donnée. Parmi les élèves de 15 ans, un sur deux est en quatrième secondaire, les autres dans les classes de niveau inférieur. Ils ne répondent donc pas de la même façon aux questions de l'enquête. Le recours au redoublement tire notre enseignement vers le bas, il nous faut vraiment le réaliser!

M. le président. – Madame la Ministre, je vous remercie, vous avez déjà parlé trois minutes de plus que prévu.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Je terminerai juste en disant que des mesures à moyen et long terme peuvent être prises, mais une série de mesures que je viens d'évoquer sont déjà d'application: les plans de pilotage et les contrats d'objectifs. Le tronc commun entrera aussi en vigueur en 2020 pour toutes les maternelles et en 2021 pour les classes de première et de deuxième primaire. Cer-

taines mesures du Pacte s'appliquent déjà et j'espère que nous en verrons les effets assez rapidement.

M. le président. – Le thème est vraiment passionnant, mais nous n'épuiserons pas aujourd'hui l'ensemble des sujets. Je souhaitais, Mesdames et Messieurs les Députés, vous dire que vous avez été nombreux à rester en séance et à être extrêmement attentifs. Un débat tel que celui-ci, qui porte sur un sujet fondamental, démontre que notre Assemblée parlementaire a un devoir de réflexion que vous avez accompli aujourd'hui avec talent. Madame Maison, vous avez la parole pour la réplique.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – De nombreuses mesures ont été imposées à la communauté scolaire ces derniers temps, dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence. Elles n'ont pas toujours été accueillies avec beaucoup d'enthousiasme et elles sont aujourd'hui parfois vécues avec beaucoup de lassitude et d'énerverment. Nous sommes ici à la limite entre l'autonomie pédagogique et ce que nous pouvons imposer aux écoles.

Nous voulons évidemment obtenir des résultats concrets, qui seront observables et mesurables lors des prochaines études PISA. Nous parlons non seulement de l'avenir scolaire de nos enfants, mais aussi de leur avenir professionnel et de leur avenir sur le plan affectif et social. Autrement dit, nous parlons d'un sujet fondamental.

Madame la Ministre, osez! Je pense qu'il faut oser et vendre ce projet comme étant articulé autour du plaisir, du silence, de la cohésion, de la curiosité, de l'apaisement et de la lenteur, alors que la communauté scolaire est parfois très agitée et soumise à beaucoup de pression.

Si vous vous rendez sur le site de l'ASBL Silence, on lit!, vous verrez que toutes les personnes qui ont vécu cette expérience, aussi bien les enseignants et les directeurs que les techniciennes de surface, les animateurs et les élèves, sont enthousiastes. C'est ainsi que vous parviendrez à les convertir, à défaut de leur imposer des décisions.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Compte tenu du temps qui m'est imparti, je ne reviendrai que sur la question de l'enseignement maternel. Le début de la scolarité est effectivement fondamental. En attestent plusieurs études, notamment la plus sérieuse d'entre elles, réalisée aux États-Unis: l'étude STAR. Celle-ci recommande que les classes comptent au maximum quinze élèves dans les années maternelles, ainsi que dans les premières années de l'enseignement fondamental. Nous sommes malheureusement loin du compte. Un effort a été consenti et je ne peux le nier, mais nous sommes encore loin de la situation souhaitable. Pourtant, agir à ce niveau aura des conséquences sur l'ensemble de la scolarité.

Pour terminer, Monsieur Florent, je trouve que la notion de «handicap social» n'est pas adéquate. Les enfants issus de milieux populaires ne sont pas des handicapés, même sociaux. C'est plutôt le système éducatif qui n'est pas adapté aux difficultés qu'ils rencontrent. Ces élèves ont donc un manque de chance plutôt qu'un handicap. Je vous adresse cette remarque en toute bienveillance.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, vous n'avez pas répondu à ma question. Il est vrai que vous ne disposiez que de dix minutes pour répondre à des interventions s'étendant sur 25 minutes. Nous pourrions y revenir en commission.

J'entends cependant que vous avez été interpellée par les témoignages entendus hier. Je voudrais attirer votre attention sur l'étude internationale PIRLS (*Progress in International Reading Literacy*, Programme international de recherche en lecture scolaire) de 2016, qui a évalué les compétences en lecture des élèves de quatrième année primaire. Cette étude souligne une grosse différence entre les pays francophones et anglophones. Les premiers arrêtent très tôt l'apprentissage de la compréhension à la lecture, contrairement aux pays anglophones où il se poursuit tout au long du parcours scolaire obligatoire. Pour la professeure d'université chargée de cette étude, l'approche anglophone a fait ses preuves et la littérature scientifique est assez unanime sur ce point. Je reviendrai plus longuement sur ce sujet en commission.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour cet échange tout à fait instructif. Vous avancez de nombreuses futures mesures et pistes. Dès lors, il ne me paraît pas exagéré de dire que l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles est à l'aube d'une importante refonte. Ainsi, l'édition 2018 de l'enquête PISA pourra nous servir de référence pour suivre l'évolution de nos résultats et évaluer l'efficacité des mesures structurantes que nous avons instaurées.

Si j'ai beaucoup apprécié la richesse des différentes interventions, je tiens cependant à souligner, Monsieur Kerckhofs, que vous me faites un procès d'intention vis-à-vis du terme que j'ai employé, mais qui provient du rapport de l'OCDE. Il me semble clair qu'il s'agissait bien de mesurer la corrélation entre le handicap socio-économique et les compétences des élèves. Je trouve vos propos incriminants quelque peu regrettables après un débat aussi riche.

M. le président. – En ce qui concerne le fait personnel que vous soulevez, Monsieur Florent, je pense que M. Kerckhofs a bien insisté sur le caractère bienveillant de sa remarque et qu'il ne cherchait aucunement à heurter les personnes concernées.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Effectivement, je ne cherchais pas du tout à faire un procès d'intention; je tenais simplement à signaler que je regrettais le choix de cette expression.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Comme vous l'avez dit, Madame la Ministre, nous sommes face à un enjeu lié à la temporalité. La réforme structurelle que vise le Pacte prend du temps. Or, les besoins sont urgents et les demandes de résultats pressantes. Le Pacte commence à se concrétiser. On doit faire preuve de pédagogie quand on en parle aux premiers concernés, à savoir les familles. On doit aussi évaluer très vite et progressivement, tout au long de la mise en œuvre du Pacte, les premiers résultats. C'est extrêmement important.

Par ailleurs, Madame la Ministre, vous avez souligné le redoublement dramatique. Je voudrais attirer votre attention sur les enfants qui sont réorientés de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé, alors qu'ils connaissent des difficultés scolaires, mais ne souffrent d'aucun handicap. C'est toute la question de la relégation dans l'enseignement spécialisé. Ces enfants sont les grands oubliés de notre système.

Enfin, je soutiens le projet que vous portez, Madame Maison, et qui concerne le plaisir de la lecture. Je soulignerai toutefois que, si les élèves ont envie de lire des mangas, je les y encourage: c'est déjà très positif. Lire, c'est créer du désir et du plaisir. Si cela doit passer par un manga, c'est tout à fait noble. Je ne partage donc pas votre avis à ce sujet.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame Cortisse, je tiens à vous rassurer en ce qui concerne l'étude PIRLS (*Progress in International Reading Literacy Study*/Enquête internationale sur le développement des compétences en lecture) de 2016. Les personnes qui œuvrent aujourd'hui à la mise au point des différents référentiels, notamment en français et en lecture, ont évidemment pris en compte les problématiques qui ont déjà été détectées dans l'étude PIRLS, en particulier la comparaison avec les systèmes en vigueur dans les pays anglo-saxons. Notre commission de l'Éducation aura l'occasion d'analyser les différents référentiels et je ne doute pas que certains de ces éléments auront été pris en compte dans le futur tronc commun.

Madame Chabbert, je vous rejoins totalement: il faut lire, peu importe quoi, «*Sport/Foot Magazine*», un roman, une bande dessinée, un magazine... Tout type de lecture peut inciter à la découverte d'autres lectures. Je maintiens ma position de professeure de français, selon laquelle toute lecture présente de l'intérêt et permet de développer la compréhension du monde.

Par ailleurs, j'ai une proposition très concrète à lancer à tous les membres de la commission de l'Éducation. Nous avons beaucoup travaillé de concert, notamment dans le cadre du décret

«Aménagements raisonnables». Nous y avons travaillé en parallèle au développement des mesures du Pacte pour un enseignement d'excellence et nous avons abouti à un texte qui, à l'heure actuelle, est déjà mis en œuvre. Nous pourrions créer un groupe de travail similaire axé sur la lecture, en collaboration avec le cabinet de la ministre de l'Éducation. Cette méthode de travail donne généralement de très bons résultats. Dès lors, je me proposerai d'aborder à nouveau ce point lors de la prochaine commission et de proposer des mesures très concrètes sur ce sujet.

M. le président. – Concernant toutes ces invitations au débat et sans vouloir tirer de conclusion, je pense qu'il nous faut aussi nous interroger sur la question de la quantification par résultats de l'enseignement qui a été soulevée à quelques reprises. Peut-on tout quantifier statistiquement? Il suffit de lire quelques études épistémologiques sur la statistique pour se rendre compte que nos résultats sont insuffisants d'un point de vue strictement statistique.

Ensuite, concernant la catégorisation et la typologie des inégalités, vous avez été plusieurs à insister sur le fait que les inégalités portaient sur différents niveaux: le genre, les allochtones, les autochtones, la catégorisation sociale, les filières suivies. Il est évident que cette typologie est interactive et qu'il y a de multiples aspects à étudier. Dans les semaines et les mois à venir, nos commissions auront tout intérêt à approfondir davantage ces matières afin de pouvoir, le moment venu, formuler des propositions concrètes en séance plénière.

Je vous félicite pour la haute tenue de ce débat.

11 Prise en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret relatif à la collaboration entre les hôpitaux universitaires et une personne morale de droit privé et/ou de droit public ainsi qu'à l'agrément des hôpitaux universitaires, déposée par Mme Schepmans, MM. Devin, Segers et Dodrimont, Mme Kapompole et M. Heyvaert (doc. 40 (2019-2020) n° 1).

Je vous propose d'envoyer cette proposition de décret à la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. (*Assentiment*)

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 15h50.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

12 Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– au ministre-président Jeholet, par MM. Matagne, Luperto, Blanchart et Hazée;

– au ministre Daerden par Mmes Laffut, Mathieux et Cassart-Mailleux ainsi que par MM. Fontaine, Soiresse Njall, Van Goidsenhoven et Agache;

– à la ministre Linard, par Mmes Péciaux, Emmery et Mathieux ainsi que par MM. Dispa, Tzanetatos, Legasse, Witsel, Daele et Frédéric;

– à la ministre Glatigny, par Mmes Vandevoorde, Cassart-Mailleux, El Yousfi, Greoli et Galant ainsi que par MM. Fontaine, Vossaert, Gardier, Devin, Botin, Dodrimont et Clersy;

– à la ministre Désir, par Mmes Galant, de Coster-Bauchau et Mathieux ainsi que par MM. Luperto, Fontaine et Blanchart.

13 Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

– le recours en annulation du décret de la Région flamande du 29 mars 2019 relatif au transport particulier rémunéré;

– le recours en annulation partielle du décret de la Communauté flamande du 15 février 2019 sur le droit en matière de délinquance juvénile;

– le recours en annulation partielle et la demande de suspension partielle du décret de la Région flamande du 3 mai 2019 sur les routes communales;

– le recours en annulation des articles 17, *partim*, et 31 du décret de la Région flamande du 26 avril 2019 modifiant le décret sur l'Énergie du 8 mai 2009 en ce qui concerne le déploiement de compteurs numériques et modifiant les articles 7.1.1, 7.1.2 et 7.1.5 du même décret;

– l'arrêt du 14 novembre 2019 par lequel la Cour rejette le recours en annulation partielle du décret de la Communauté flamande du 9 mars 2018 relatif à l'enseignement artistique à temps partiel;

– l'arrêt du 14 novembre 2019 par lequel la Cour rejette le recours en annulation du décret flamand du 27 avril 2018 relatif au travail intérimaire dans les services publics flamands et les administrations locales;

– l'arrêt du 14 novembre 2019 par lequel la

Cour annule les articles 77 et 79 du décret de la Région flamande du 8 décembre 2017 modifiant certaines dispositions en matière d'aménagement du territoire, d'écologie, d'environnement et d'aménagement du territoire;

– l'arrêt du 14 novembre 2019 par lequel la Cour rejette les recours en annulation partielle de l'article 12 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 novembre 2017 effectuant les adaptations législatives en vue de la reprise du service du précompte immobilier par la Région de Bruxelles-Capitale;

– l'arrêt du 14 novembre 2019 par lequel la Cour rejette le recours en annulation du décret de la Région wallonne du 12 octobre 2017 portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 30 mars 2017 entre la Région wallonne et la Communauté germanophone concernant l'organisation des élections locales du 14 octobre 2018 sur le territoire de la région de langue allemande;

– l'arrêt du 14 novembre 2019 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 259bis-9, § 1^{er}, alinéa 4, et § 1^{er}/1, alinéa 4 du Code judiciaire, tel que cet article a été modifié par l'article 244 de la loi du 6 juillet 2017 portant simplification, harmonisation, informatisation, et modernisation de dispositions de droit civil, et de procédure civile ainsi que du notariat, et portant diverses mesures en matière de justice;

– l'arrêt du 14 novembre 2019 par lequel la Cour annule la loi du 19 mars 2017 modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques en ce qui concerne l'octroi, par Belgocontrol d'une disponibilité avec traitement d'attente et d'un congé préalable à la pension avec traitement d'attente;

– l'arrêt du 7 novembre 2019 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 25 § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2^o du décret de la Communauté française du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement officiel subventionné, ne viole ni les articles 10, 11, 24, 41 et 162 de la Constitution, ni l'article 6, § 1^{er}, VIII, alinéa 1^{er}, 1^o, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles;

– l'arrêt du 7 novembre 2019 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 1385undecies du Code judiciaire ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

– l'arrêt du 7 novembre 2019 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 36quater, § 3, du décret de la Région wallonne du

21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

– la question préjudicielle posée par le Conseil pour les contestations relatives aux décisions sur la progression des études sur le point de savoir si l'article II.204, § 3, du Code flamand de l'enseignement supérieur coordonné par l'arrêté du gouvernement flamand du 11 octobre 2013 portant codification des dispositions décrétales relatives à l'enseignement supérieur, viole les articles 10 et 11 de la Constitution.

14 Annexe III: Composition des commissions interparlementaires bilatérales, multilatérales ou internationales

Le groupe PTB a communiqué le nom des députés qui le représenteront au sein des commissions interparlementaires bilatérales, multilatérales ou internationales.

Au Groupe triangulaire Fédération Wallonie-Bruxelles/Jura/Vallée d'Aoste, M. John Beugnies est membre effectif.

Au Comité de coopération bilatérale avec le Québec, M. Jori Dupont est membre effectif.

Au Comité de coopération bilatérale avec le Maroc, M. Jean-Pierre Kerckhofs est membre effectif.

Au Comité de coopération bilatérale avec le Sénégal, Mmes Alice Bernard est membre effective.

Au Groupe d'amitié avec la Louisiane, Mme Amandine Pavet est membre effective.

Au Groupe d'amitié avec la Tunisie, M. Samuel Nemes est membre effectif.

Au Groupe d'amitié avec le Cambodge, M. Antoine Hermant est membre effectif.

Au Groupe d'amitié avec la Côte d'Ivoire, M. Germain Mugemangango est membre effectif.

Au Groupe d'amitié avec le Madagascar, M. Julien Liradelfo est membre effectif.

Au Groupe d'amitié avec le Cap-Vert, Mme Elisa Groppi est membre effective.

Au Groupe d'amitié avec la Nouvelle Calédonie, Mme Anouk Vandevoorde est membre effective.